



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 octobre 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mr Thomas PELISSERO procuration à Mme Cindy THIEULIN
- Mme Sylvie LEOUBE procuration à Mr Michel FAGNART
- Mme Régine ORSATI procuration à Mr Jean Marc BURRUS
- Mme Roxane HERMENT procuration à Mme Nathalie DENILAULER
- Mme Marie Christine SALBER procuration à Mr Thierry CONRAUX
- Mr Daniel BUCKEL procuration à José GOMES
- Mme Francine MEYER absente excusée

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

070-2023 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Michel FAGNART pour remplir les fonctions de secrétaire.

071-2023 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2023

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2023.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

072-2023 – Chasse 2024/2033 – Agrément des candidats

Après avis favorable de la commission consultative communale de la chasse réunie le 18 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- Considérant que les locataires sortants ont tous fait valoir leur droit de priorité,
- Considérant que tous les baux font l'objet d'un renouvellement par gré à gré,
- Donne son agrément aux candidats suivant :

a. Le lot n° 1 Société de chasse du Hury – personne morale

Représentée par Mr Claude TENDIL, domicilié à 75116 Paris, 4 rue Desbordes-Valmore, président de la Société de chasse du Hury, ayant son siège à 68240 Fréland – Queue de l'A et aux associés chasseurs suivants :

Mr Eric PICARD, domicilié à 67390 Heidolsheim, 78 route de Sélestat

Mr Jacky ROMANELLO, domicilié à Sélestat, 2A rue Abbé Lemire

Mr Eddie ROSE, domicilié à Sainte Croix aux Mines, 33 rue du Moulin

b. Le lot n°2 « Petit Rombach » - personne physique

Mr Eric MANGE, domicilié à 25420 Berche, 20 bis rue des Bruyères

Mr Sébastien ROCHE, domicilié à 68660 Rombach le Franc, 22 La Hingrie – permissionnaire

Mr Didier CURIE, domicilié à 25230 Seloncourt, 28 rue neuve, permissionnaire et référent.

Mme Emmanuelle ENGEL, domicilié à 68660 Rombach le Franc, 22 La Hingrie – garde chasse

c. Le lot n° 3 « Grand Rombach »

Mr Hubert SCHMID, domicilié à 5605 Dottikon (Suisse), Alte Hägglingerst. 39d

- Décide de donner mandat au maire pour signer les conventions.

073-2023 – Convention de location d'un terrain à Mr Winterhalter

Suite à la demande de Mr Bernard WINTERHALTER, exploitant agricole, souhaitant louer une partie de la parcelle, au lieu-dit Champs Bernard, cadastrée section 34, parcelle 41,

Sur proposition de Mr Jean Pierre MAIRE, adjoint,

Après examen de la demande,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de louer en partie pour une contenance de 1ha 74 a la parcelle n°41 section 34 à Mr Bernard WINTERHALTER

DECIDE que le montant des fermages pour la période de novembre 2023 à octobre 2024 s'élèvera

à 50€ l'ha.

DECIDE que le prix des fermages sera réactualisé annuellement en appliquant la variation de l'indice national des fermages fixé par arrêté.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de location.

074-2023 – Chaufferie bois et réseau de chaleur – contrats annexes mission architecte

Le maire expose que suite à la sélection de l'architecte pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, il est nécessaire de faire appel à des prestataires complémentaires à la mission d'architecte comme un bureau d'études de sol, un bureau d'études fluides, géomètre et autres. Toutes ces études et missions annexes sont incluses dans le budget prévisionnel de l'opération inscrite au budget général 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer les contrats nécessaires à la réalisation de cette opération.

075-2023 – Orchestre à l'Ecole – conventions intervenants

Madame Marie Laure HUCK, adjointe aux affaires scolaires, expose que pour la deuxième année de l'activité « Orchestre à l'Ecole », les intervenants ne sont plus intégralement rattachés comme l'an passé à l'Ecole de Musique de Sélestat. Les différents professeurs et intervenants sont maintenant soit indépendants soit rattachés à une autre structure.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer les contrats des différents intervenants de l'activité « Orchestre à l'Ecole » ci-dessous :

- OCTA PROD EURL
- Lucas SAPONE
- Jonathan HAESSLER
- Ecole de Musique de Sélestat

076-2023 – Personnel – signature conventions de mise à disposition

Suite à la mise en place du service de périscolaire dans les locaux mutualisés de l'école maternelle, une nouvelle répartition des missions a été nécessaire.

Le personnel communal ATSEM intervient ainsi auprès du centre socioculturel dans des missions relevant de leur cadre d'emploi qui sont la garderie et le service de cantine.

Le centre socioculturel du Val d'Argent met à disposition une apprentie qui interviendra auprès de l'école maternelle notamment dans le projet mis en place de « l'école au dehors » et dans les animations destinées aux séniors.

Des conventions de mise à disposition de ces personnels entre le Centre Socioculturel du Val d'Argent et la commune de Sainte Croix aux Mines doivent être mises en place, il en est de même pour l'utilisation des locaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel et de locaux nécessaires à la mise en place du service périscolaire dans les locaux de l'école maternelle ainsi que pour l'accueil d'une apprentie carrière sociale option animation et socio culturelle.

077-2023 - Informations du Maire au Conseil Municipal

- Cérémonie du 11 novembre : invitations effectuées
- Illuminations du séquoia le 5 décembre à 18h30
- Prochain conseil municipal le 11 décembre à 20h00
- Venue de Seynabou MBAYE, apprentie mise à disposition du centre socioculturel du Val d'Argent, qui interviendra à la maternelle et dans la mise en place des activités séniors

Questions des conseillers municipaux – Divers

Marie Laure HUCK, retour sur les diverses activités destinées aux séniors

- *Sortie Folieflore très appréciée des participants*
- *Le 12 décembre, sortie au marché de Noël de Colmar avec repas à Kintzheim, les inscriptions sont à faire au centre socioculturel du Val d'Argent à Sainte Marie aux Mines.*
- *En début d'année 2024, une sortie est prévue en après-midi au Royal Palace de Kirrwiller. Cette animation est à destination des personnes qui n'auront pas pu se rendre à Colmar pour des motifs de mobilité.*
- *Animations maintenues le 1^{er} mardi de chaque mois*

Michel FAGNART, ces actions sont très positives pour les séniors qui ont le sentiment de ne pas être laissés pour compte.

Jean Marc BURRUS ajoute qu'effectivement la prise de conscience a été suivie de réaction dans la mise en œuvre d'animations leurs étant destinées. Le maintien d'un lien est vital ainsi que la bienveillance envers l'ensemble de la population.

Marie-Laure HUCK poursuit en indiquant que le repas du personnel et conseil municipal aura lieu le 15 décembre. Le repas des Anciens aura lieu le 17 décembre, un appel est fait aux volontaires pour faire le service.

Jean Pierre MAIRE informe que le nouveau véhicule 4x4 pour le travail en forêt est arrivé chez le concessionnaire à Annecy. Il faut maintenant aller le chercher, cela sera réalisé par des élus.

Michel FAGNART demande quel projet a été défini pour l'opération des « Nounours »

Marie Laure HUCK répond que Seynabou, l'apprentie, va avec l'aide du conseil municipal des enfants un atelier de décoration. L'installation du conseil des enfants se fera le 6 décembre.

Jean Marc BURRUS remercie la DGS pour la mise en place administrative du service périscolaire.

Suite à ce dernier point,

FIN DE LA SEANCE A 18H40

CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2023
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 070-2023 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 071-2023 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2023
- 072-2023 – Chasse – Agrément des candidats
- 073-2023 – Convention de location terrain agricole
- 074-2023 – Réseau de chaleur- chaufferie bois- contrats annexes mission architecte
- 075-2023 – Orchestre à l'école – conventions intervenants
- 076-2023 – Personnel – signature conventions de mise à disposition
- 077-2023 – Informations du maire au Conseil Municipal
Questions des conseillers municipaux